



**CIRCULAIRE** N° 001/PR/MFB/DGO/2020  
Portant exécution des dépenses liées aux titres de transport  
relatifs aux missions à l'étranger pour l'exercice budgétaire 2020.

**Le Ministre des Finances et du Budget**

**A**

Mesdames et Messieurs :

- Les Président(e)s des Grandes Institutions ;
- Les Ministres.

Suivant les instructions des Plus Hautes Autorités, il a été décidé, pour compter de l'exécution du Budget Général de l'Etat pour l'Exercice 2020, de centraliser tous les achats de titres de transport pour toutes les missions officielles à l'étranger prises en charge sur le Budget Général de l'Etat.

A cet effet, seuls les services du Ministère des Finances et du Budget sont chargés de procéder à l'achat des titres de transport pour toute mission officielle à l'étranger. A ce titre, la mise en concurrence et la réduction des coûts de transport devront toujours guider les commandes publiques.

Par conséquent, il vous est demandé de communiquer au Ministre des Finances et du Budget, au début de chaque mois, le planning mensuel des missions à l'étranger de vos Institutions et Départements. Par ailleurs, des copies de note de présentation et de l'ordre de mission devront impérativement parvenir au Ministère des Finances et du Budget un (01) mois avant la date de départ pour permettre aux services de faire les diligences nécessaires.

**Désormais, tout titre de transport acheté en dehors du circuit décrit ci-dessus ne fera pas l'objet de remboursement sur le Budget Général de l'Etat.**

Pour une bonne exécution des dépenses publiques, vous voudrez bien d'ores et déjà instruire vos services administratifs et financiers de prendre les dispositions nécessaires pour le respect de la présente.

Fait à NDjaména, le 08

**TAHIR HAMID NGUILIN**

**Copie :** MESGPR (ATCR)

